

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 56 (1968)

Heft: 90

Artikel: Valais

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272097>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

Femmes universitaires

L'Association vaudoise des femmes universitaires a tenu son assemblée générale annuelle à fin septembre, au Lyceum, sous la présidence de Mlle M. Rouffy, maîtresse secondaire. Durant l'exercice de nombreuses conférences ont été données sur des sujets littéraires et scientifiques ; plusieurs excursions ont été très réussies, spécialement celle au château d'Oron.

La section groupe 144 membres, ce qui est peu par rapport aux centaines de femmes licenciées ou docteurs. Mlle E. Hamburger, professeur à l'EPUL, a été nommée vice-présidente de l'Association internationale au cours du congrès de Karlsruhe.

Les lauréats du prix de l'Association vaudoise ont été Mlle Christine Gouffon, du Gymnase de la Cité, et M. Marc-André Freudiger, du Gymnase du Belvédère. L'Association suisse a fait une excursion à Besançon, à Arbois, les 5 et 6 octobre, sur l'invitation des Femmes universitaires de Besançon.

Mlle Rouffy a été réélue présidente pour un an et Mme Fisch-Longchamp remplacera comme trésorière Mlle Jacqueline Moudon, démissionnaire.

S. B.

Pour les personnes âgées

Dans le cadre du Plan hospitalier vaudois, une Centrale d'information et de renseignements des problèmes de la vieillesse et des maladies chroniques de l'adulte a été créée par décision du Conseil d'Etat.

Son but est d'informer les organismes privés et officiels, les médecins et le public, de l'ensemble de ces problèmes et des possibilités existant dans le canton de Vaud, à savoir :

- placements temporaires ou de longue durée ;
- soins et aide à domicile ;
- loisirs ;
- logements ;
- emplois pour personnes âgées ;
- information de préretraite.

Adresse du Centre d'information et de renseignements des problèmes de la vieillesse et des maladies chroniques de l'adulte : 8, avenue de la Salaz, 1005 Lausanne, tél. (021) 22 96 54. Ouvert de 14 à 18 heures.

Une Vaudoise pasteur à Shaffhouse

Mlle Marie-José Glardon, licenciée en théologie de l'Université de Lausanne, a été installée comme pasteur à Shaffhouse, à la tête de l'Eglise française. Elle est la fille de M. Jean Glardon, ancien syndic de Vallorbe ; elle a été consacrée dans l'Eglise réformée zuricoise.

En 1961 déjà, à Ballaigues, elle avait prêché un dimanche. Elle est la première femme pasteur titulaire dans le canton de Shaffhouse et dans les Eglises réformées de langue française de Suisse alémanique.

« Les secrets d'Elise »

Sous ce titre alléchant, Mme Elise Micheloud — qui n'est autre que la délicieuse maman de Suzanne Pérusset de Radio-Lausanne — exposait, le mois dernier, en la Galerie des Nouveaux Grands Magasins, à Lausanne, une série de toiles pleines de poésie, de couleur et de vie. L'art d'Elise est enchanteur, parce qu'il rejoint celui de l'enfance et de ses sortilèges. On aimerait fleurir sa maison avec les bouquets de cette merveilleuse artiste, d'autant plus que chacun de ces bouquets a un nom de personnage ou d'état d'âme (mais oui !). Et la lecture du catalogue de l'exposition est déjà un plaisir pour le visiteur tant les titres choisis sont savoureux et inattendus...

Ce doit être bien agréable de se découvrir soudain un tel talent et de recommencer ainsi à vivre une nouvelle vie à l'âge où l'on aurait plutôt tendance à déplorer tout ce qu'on n'a pas pu faire dans sa jeunesse. Nous souhaitons à Elise, peintre authentique, encore de très nombreuses années créatrices, pour sa joie et la nôtre.

Jacqueline Thévoz.

Pour vos tricotés, toujours les

Laines Duruz

Le plus grand choix de la Suisse romande

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine Téléphone 25 35 66
GENÈVE

Le vêtement d'enfant pratique et seyant
Retouches et réparations pour dames
et enfants

Peintre et nonagénaire

Une Montreusienne, retournée à Berne depuis quelque vingt ans, Mme Léonie Contat-Mercanton, a fêté le 12 septembre, ses 90 ans. Elle est la veuve d'Antoine Contat, qui fut vice-chancelier de la Confédération et la providence, à Berne, des artistes romands.

Peintre de talent, élève de Théophile Bischoff et de Gaulis, à Lausanne, d'Eugène Grasset et de Steinlen, à Paris, Mme Contat est membre fondateur de la Société vaudoise des femmes peintres ; elle a présidé la section de 1939 à 1944. Elle a exposé des fleurs, des paysages, des huiles, des aquarelles à plusieurs reprises, à Lausanne et avec la section vaudoise.

Demeurée très attachée à sa ville de Montreux, elle y retourne chaque année pour les fêtes de l'an, en compagnie de sa fille, étonnant ses amis par sa vivacité d'esprit et sa grande gentillesse, sa mémoire sans défaut et le talent avec lequel elle sait évoquer de beaux souvenirs de sa vie bernoise et de sa vie lausannoise.

S. B.

MEMENTO

Manifestation du Lyceum-Club, rue de Bourg 16, Lausanne :

Vendredi 25 octobre à 16 h. 30, hommage à Kazantzaky, par M. Cruchet.

Vendredi 1er novembre à 16 h. 30, « Ecrire aujourd'hui à Lausanne », causerie de Suzanne Derlex qui signera son dernier ouvrage « L'Enfant et la Mort ».

Samedi 2 novembre dès 16 h. 30, vernissage de l'exposition Edmée Girardet-Micheloud, mosaïques de pierres. (Jusqu'au 16 novembre.)

Mardi 5 novembre à 20 h. 30, récital Marie-Ant. Moutzithropoulos, violoniste et Stella Budry, pianiste.

VALAIS

Les paysannes présentent leur doléances au Grand Conseil

Sous la signature de Mme Dubosson et consorts, avec 2000 signatures, les paysannes valaisannes ont adressé la lettre suivante au président du Grand Conseil et aux députés :

Les soussignées, paysannes et filles de paysans, se permettent de vous saisir de la présente pétition. Nous le faisons parce que notre vocation de mères de famille nous place au centre même de toutes les difficultés budgétaires qu'occasionne le peu de considération du pays à l'égard du travail paysan.

Nous n'ignorons pas que la Confédération et le canton accordent à l'agriculture des subventions qu'on ne manque pas, d'ailleurs, de lui reprocher. Mais nous savons aussi que la politique économique suisse empêche que le travail de nos familles soit convenablement honoré. Toutes les subventions sont loin de compenser le tort qui nous est ainsi fait.

La politique suisse de profits industriels flâte les consommateurs. Bien rémunérés, les travailleurs pourraient payer nos produits à des prix supérieurs et non à des prix gâchés par une concurrence étrangère souvent déloyale.

Mères de familles, ou destinées à l'être, nous sommes des habituées des soldes commerciaux, strictement réglementés, et nous demeurons frappées par la liberté laissée aux importateurs de liquider les soldes étrangers, chez nous, au moment de nos propres productions. Celles-ci souffrent, comme vous le savez, de cette concurrence que la Confédération ne supporterait pas si elle était, pour nous, une bonne mère.

Nos coeurs sont lourds à voir nos fruits se perdre alors que plus de justice sociale en ferait profiter ceux des enfants de chez nous qui n'en consomment point. Nous pensons aussi aux enfants qui, dans le monde meurent de faim.

Nos enfants ne veulent plus suivre leurs pères et travailler à nourrir les hommes. Ceux qui les nourrissent sont trop méprisés et la violence semble être le seul recours. Nous ne pouvons admettre qu'il en soit ainsi. Nous ne pouvons admettre que nos enfants grandissent dans le sentiment d'être les injustes victimes d'une société pourtant prospère.

Nous vous demandons de faire savoir solennellement aux dirigeants du pays que nous ne pourrions inculquer à nos enfants l'amour de celui-ci que si, renversant toutes les résistances, on commence à rendre justice aux producteurs indigènes.

Veuillez attacher à notre cri d'alarme, Monsieur le Président, Messieurs les Députés, l'attention que mérite le dévouement des femmes valaisannes et agréer l'assurance de notre haute considération.

Abonnez-vous à « Femmes suisses »



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève

Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

Victoire ou défaite ?

Madame,

En lisant votre article « Toujours sans nous » en première page de « Femmes suisses », dont je suis abonnée, je trouve une phrase qui me frappe et dans laquelle je trouve l'écho d'une lointaine campagne féministe. Campagne qui a paru d'abord une victoire féministe, mais à la fin s'est révélée une affreuse défaite pour les femmes : le divorce.

A lors, comme aujourd'hui, on a crié contre l'Eglise catholique unique autorité contraire au divorce. Nous voyons aujourd'hui que le divorce n'a pas libéré les femmes du joug masculin, mais bien libéré les hommes du joug matrimonial. Elles sont bien trop nombreuses les femmes âgées délaissées par leurs maris en chasse de femme plus jeunes. Celles-ci toujours consentantes lorsqu'il s'agit d'hommes qui ont une position, souvent fruit du travail de la femme trahie...

Il est donc permis de penser que, dans quelques décennies, on dira merci à Paul VI d'avoir mis en garde les femmes contre certains produits chimiques. Thalidomide docet...

La phrase de votre article qui provoque ma réaction est la suivante : « Elles doivent, pour obéir à Paul VI et à la loi naturelle, continuer à s'en remettre au hasard ».

Veuillez agréer, Madame...

L. Chiesa, Chiasso.

Madame,

Etant catholique j'ai « contesté » moi-même à propos de l'encyclique « Humanae vitae ». Je suis de ceux qui avaient espéré et souhaité une prise de position du pape qui eût respecté la liberté de conscience du couple chrétien en matière de régulation des naissances. Or, le pape a paru explicitement de moyens illicites (par. 14) en ces termes : «... nous devons encore une fois déclarer qu'est absolument à exclure, comme moyen licite de régulation des naissances, l'interruption directe du processus de génération déjà engagé, et surtout l'avortement directement voulu et procuré, même pour des raisons thérapeutiques. C'est pareillement à exclure, la stérilisation directe, qu'elle soit perpétuelle ou temporaire, tant chez l'homme que chez la femme. Est exclue également toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation ».

Le par. 15 dit : « L'Eglise, en revanche, n'estime nullement illicite l'usage des moyens thérapeutiques vraiment nécessaires pour soigner des maladies de l'organisme, même si l'on prévoit qu'il en résultera un empêchement à la procréation... ».

Le par. 16 parle encore de la licéité du recours aux méthodes infécondes en disant que, s'il existe de sérieux motifs pour espacer les naissances, il est permis de tenir compte des rythmes naturels.

L'encyclique nous ramène donc, si nous la considérons superficiellement, à une morale du permis et du défendu, morale que beaucoup de chrétiens ont de la peine à admettre.

Mais dire que c'est être « catholique dissident » que « pratiquer la paternité responsable », je le proteste vigoureusement. Et lorsque, plus loin, vous dites que les femmes de tradition catholique « doi-

vent, pour obéir à Paul VI et à la loi naturelle, continuer à s'en remettre au hasard », je proteste plus énergiquement encore, car se laisser conduire par le hasard en ce domaine me paraît indigne de l'homme. Ce ne peut être l'option d'un pape qui se propose, dans cette même encyclique, de défendre la vie humaine, la dignité de la personne, une vision globale de l'homme et les valeurs humaines authentiques (voir en particulier les par. 1, 7, 18, 21). Un couple sain et équilibré peut, en l'état actuel des sciences, pratiquer la paternité responsable tout en restant fidèle à sa foi chrétienne et à sa foi catholique.

Beaucoup pensent, comme vous le dites, que ce document n'est pas régi directement par l'infailibilité parce que, la matière en cause, la régulation des naissances, ne touche pas directement la foi. Je suis moi-même de ceux qui pensent ainsi. Je tiens néanmoins à étudier le document papal loyalement et sérieusement. Je tiens aussi à le considérer avec respect. Tout n'a pas été dit à son sujet, j'en suis persuadée. Mais dès à présent une chose est claire : l'encyclique ne comporte pas seulement une condamnation des moyens contraceptifs dits artificiels, laquelle est pour beaucoup un élément culpabilisant, donc négatif, voire inadmissible. Il y a, à partir de cette encyclique qui s'adresse à tous les hommes de bonne volonté, une étude passionnante à faire sur le sens profond de l'homme, du mariage, du couple et de sa fécondité, de la vie sexuelle et de la possibilité pour le couple humain de maîtriser ses pulsions sexuelles. Médecins et psychologues, biologistes et généticiens, sociologues, économistes et démographes vont continuer leurs recherches. Beaucoup d'entre eux seront stimulés dans leur travail par cette encyclique, véritable « bombe papale » comme vous l'appellez.

Revenant au problème numéro un de votre article « Toujours sans nous », je sais qu'à travers le docteur et Mme Charles Rendu, de Paris, tous deux membres de la Commission pontificale pour l'étude des problèmes de la famille et de la natalité, et à travers d'autres encore, l'opinion et le témoignage de milliers de couples — donc de femmes — de toutes conditions sociales et de pays très divers, sont parvenus à la commission et ont été intégrés aux rapports soumis au pape. Nous étions donc présentes à la recherche et, en quelque sorte aussi, à la décision finale. Notre collaboration pourrait être plus directe, plus ouverte, mieux connue comme telle, j'en conviens et je suis d'accord qu'ensemble, « nous devons lutter jusqu'à ce que cela change ». Mais je pense qu'il faut savoir reconnaître le positif, puisqu'il y a eu déjà d'énormes progrès.

Par ailleurs on ne peut contester que le problème de la régulation des naissances soit un problème de COUPLE et non pas « féminin » au premier chef. Nous ne sommes pas seules, ni pour procréer, ni pour élever et éduquer les enfants. Nous le faisons dans un couple et la femme n'est pas seule à devoir se « débrouiller ». Si nous voulons des femmes et des mères équilibrées et heureuses nous devons les aider à mieux se situer dans cette société qu'est le couple humain. C'est le couple qui doit réfléchir à sa vie conjugale, qui doit chercher à mieux connaître et à mieux comprendre ses relations interpersonnelles. Ensemble, mari et femme, décideront ensuite si et à quelle époque ils désirent avoir un enfant, ensemble ils décideront combien ils peuvent en élever dignement. A cela évidemment, un bon nombre de couples d'aujourd'hui sont encore très mal préparés. Mais nous devons travailler dans le sens d'une telle « éducation permanente ». Un journal comme celui-ci pourrait y contribuer utilement.

En conclusion, je vous cite le père Martelet, S. J., qui a présenté l'encyclique à la presse française le lundi 29 juillet, dès sa publication : « Cet enseignement sera sans doute difficilement reçu dans le monde contemporain, d'autant plus qu'il revêt la forme d'un exposé théologique, et non d'un enseignement pédagogique. Il devra servir de base à un aggiornamento fondamental de la pratique pastorale, qui devra offrir aux personnes une aide et non pas leur opposer un jugement ou une condamnation ».

Je pense que notre responsabilité de femmes et de laïcs est de le faire à l'aide de ceux qui sont déconcertés et désorientés en respectant leurs convictions, même s'ils ne pensent pas comme nous.

Maisy Billod.



OPTIQUE MODERNE ALBERT KRAUER GENÈVE

OPTICIER DIPLOMÉ MAÎTRISE FÉDÉRALE RUE DU MONT-BLANC 8



- fortifie le milieu buccal
- diminue les dépôts de tartre
- arrête le saignement des gencives
- insensibilise les collets
- prévient le déchaussement

dentifrice Asba, conseillé par votre dentiste

La décision du Département des finances est d'autant plus inéquitable qu'il n'est pas rare que l'ex-conjoint qui se voit déduire les charges ne paie pas ou paie irrégulièrement la pension fixée par jugement de divorce. En outre, il est clair que la pension versée par l'ex-mari ne suffit pas ou très exceptionnellement à l'entretien du ou des enfants et que, la plupart du temps, la mère doit en consacrer autant de ses revenus pour donner le tour. A cela s'ajoute encore que c'est elle qui a le souci de s'occuper de l'éducation et du bien-être moral des enfants, ce qui lui prend pas mal de temps et de peine.

On me dit que cette décision est due au fait que l'on aurait ressorti une jurisprudence de 1954, jurisprudence que l'on n'appliquait plus tellement elle est injuste. J'aimerais donc demander au chef du Département ce qu'il en est de cette décision, pourquoi l'on a repris cette jurisprudence, et mieux, s'il ne conviendrait pas de revoir systématiquement tous les bordereaux des femmes divorcées ayant des charges d'enfants, tant ladite décision est inéquitable ?